

## LA PLAQUE « LA NORIA »



La Noria a été offerte par la famille TORT-VIDAL en 2005. Elle était à la Tuilerie et ne fonctionnait plus. Déplacée à la toupie afin d'agrémenter cette entrée du village, elle a été mise en valeur et offre aujourd'hui une très belle composition florale. Une plaque a été apposée afin de remercier la famille pour son geste.

## POLLUTION

Les berges de l'Hérault sont malheureusement souillées par des gens peu scrupuleux.

L'an passé « la Plagette », située à la confluence de la Boyne et de l'Hérault, avait été envahie de débris à un tel point que le chemin y conduisant a été fermé à la circulation automobile. En effet, seuls vélos et piétons peuvent désormais emprunter ce passage, des blocs de pierres ont été placés en bas du « Lac ».

Cet été, c'est l'Embarcadère, endroit au demeurant charmant, qui a servi de poubelle. Des débris jonchaient le sol sur plusieurs mètres. Outre le fait que cela nuise évidemment au paysage et brise le charme des berges de l'Hérault, cela soulève aussi des problèmes d'hygiène et de salubrité, d'autant plus que des zones de captages du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault sont situées non loin de là. A un autre endroit, c'est un certain nombre de bouteilles qui ont été oubliées sur place. Enfin des promeneurs ont découvert un véhicule abandonné à proximité du fleuve. Celui-ci a été signalé à la gendarmerie et a été rapidement enlevé. Il s'est avéré que ce véhicule avait été volontairement laissé à cet endroit, le propriétaire voulant s'en débarrasser à peu de frais.

Ces lieux pollués ont été nettoyés et sont pris en charge par la collectivité, les responsables n'étant pas connus. Mais il est regrettable que des lieux propres et appréciés des promeneurs soient laissés dans des états pareils, conduisant les propriétaires, publics ou privés, à en interdire l'accès.

De même, nous rappelons que les encombrants (matelas, frigo, canapé...) sont enlevés gratuitement sur simple appel au SICTOM au 04 67 98 45 83 et qu'ils ne doivent en aucun cas être entreposés sur la voie publique, ni dans le village, ni à l'extérieur du village. Nous vous rappelons que les encombrants sont des objets que vous ne pouvez pas transporter vous-même à la déchèterie.